

**Tarot Club du Boulonnais**

**41, résidence Jardins de la Forêt**

**62360 LA CAPELLE LES BOULOGNE**



**Objet :** Délibération du Conseil d'Administration (C.A) en date du 16/01/2017, portant sur le règlement du Challenge T.C.B 2017.

**Lors de la réunion citée en objet, le C.A a adopté à le texte suivant valant directive annuelle**

-----0-----

### **Règlement du challenge 2017**

#### **Principe :**

Le tarot club du Boulonnais a décidé de n'éditer qu'un seul classement sur l'année 2017. Le challenge débutera le 01 janvier 2017 et se terminera le 31 décembre de la même année. La remise des prix aura lieu début 2018 en même temps que la présentation des vœux. La table de référence est celle des P.C.N. (classement FFT) transférée à l'interne en P.C.C. (Points Classement Club).

Voir ci-dessous le paragraphe "attribution des P.C.C." pour la conversion des P.C.N. en P.C.C.

Le vainqueur du Challenge 2017 sera celui qui aura obtenu le plus grand nombre de P.C.C. au 31 décembre 2017.

#### **Eligibilité :**

Seuls les joueurs à jour de leur cotisation d'adhésion 2017/2018 seront inclus dans le classement.

En attente du règlement de la cotisation les points acquis seront mis en mémoire mais le joueur ne sera pas inclus dans le tableau du challenge.

#### **Diffusion :**

Le classement du challenge 2017 sera affiché lors de nos réunions le vendredi, diffusé sur Internet sur le site du club. Les personnes ne désirant pas voir leur nom apparaître sur Internet (comme prévu par l'article 10 du règlement interne) seront priées de le faire savoir, par écrit, auprès du bureau.

### **Attribution des P.C.C. :**

Les tournois internes du vendredi de façon hebdomadaire, et ceux du jeudi feront l'objet d'attribution de points P.C.C. Ces tournois peuvent être joués en duplicate ou libre et être de tous types (individuel, quadrette, triplete, par équipes de deux,.....)

Les P.C.C. des tournois du vendredi en 4 fois 5 donnes libres auront comme base les points P.C.N. de la FFT. Les PCC des tournois en duplicate auront comme base les points P.C.N. de la FFT à hauteur de 1/3.

### **Exception :**

Pour des raisons exceptionnelles (tournois interrompus, soirées festives....) les points P.C.C. peuvent ne pas être enregistrés, ou être enregistré après 3 rotations.

### **Discipline :**

Il pourra être infligé des déductions de PCC en cas d'abandon de partie sans motif valable. Ces déductions seront décidées par les membres du bureau.

### **Récompenses :**

Des lots et des coupes seront offerts par le T.C.B. suivant les finances du club et la décision du conseil d'administration.

**Bernard BOCQUET, Président du T.C.B.**